



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Nouvelle publication de la Chambre des salariés :**

#### **La maladie et le reclassement professionnel du salarié**

La Chambre des salariés vient de publier une brochure pour informer ses ressortissants des nouveautés introduites en matière de maladie et de reclassement professionnel du salarié en septembre 2015, respectivement en janvier 2016.

Après un aperçu des modifications intervenues, un guide pratique expose de manière plus détaillée les droits et devoirs du salarié malade (déclaration de son incapacité de travail, protection contre un licenciement, rémunération), ainsi que les droits et devoirs de son employeur (contrôles administratif et/ou médical, reclassement interne, résiliation du contrat).

Par un test préalable sous forme de questionnaire à choix multiple, le lecteur peut évaluer ses connaissances.

Il peut également retrouver toutes les dispositions légales applicables dans la partie « législation » de la brochure.

*Le « Droit social » – La maladie et le reclassement professionnel du salarié », 140 pages, disponible dans toutes les librairies au Luxembourg au prix de 10 € – ISBN 978-2-919888-67-6.*

*Cette publication est également téléchargeable sur le site de la Chambre des salariés sous : <http://www.csl.lu/publications-csl>*

*Luxembourg, le 27 avril 2016 – Communiqué n° 13*



Chambre des salariés  
18, rue Auguste Lumière  
L-1950 Luxembourg  
T. +352 27 494 200  
F. +352 27 494 250  
[www.csl.lu](http://www.csl.lu) csl@csl.